Nations Unies CEB/2016/2

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

19 janvier 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016
New York
9 novembre 2016

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'est tenue les 9 et 10 novembre 2016, respectivement au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et à la Greentree Foundation à Manhasset, sous la présidence du Secrétaire général.

2. La séance officielle, qui s'est tenue le 9 novembre au matin, était axée sur les moyens de réaliser un avenir durable, à faible émission de carbone et résilient, l'accent étant mis sur l'action du système des Nations Unies relative aux changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable. L'après-midi, le Conseil a consacré une session aux questions politiques inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Le 10 novembre, le Conseil a organisé une retraite axée sur les grands accomplissements des 10 dernières années et les enseignements tirés de cette période concernant les mesures de coordination et de cohérence à l'échelle du système qui avaient produit des résultats durables pour les peuples et la planète.

3. Le présent rapport rend compte des conclusions de la séance officielle de la deuxième session ordinaire de 2016 du CCS.

4. L'ordre du jour de la deuxième session ordinaire était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau du CCS :
   a) Groupe des Nations Unies pour le développement;
   b) Comité de haut niveau sur les programmes;
   c) Comité de haut niveau sur la gestion.

17-00782 (F) 310117 020217

Merci de recycler

3. Questions intéressant l'ensemble du système : moyens de réaliser un avenir durable, à faible émission de carbone et résilient, l'accent étant mis sur l'action du système des Nations Unies concernant les changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Questions diverses :

   a) Dates et lieux des sessions ultérieures;

   b) Hommage aux membres sortants.

II. Rapports des comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

A. Groupe des Nations Unies pour le développement

5. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement et Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a présenté au CCS les résultats obtenus et les activités menées par le Groupe ainsi que le rapport du Groupe sur les réunions qu'il a tenues les 30 juin et 11 octobre 2016. Elle a fait observer qu'en 2016 le Groupe avait axé ses activités sur deux grandes priorités, à savoir : l'appui à la mise en œuvre commune du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la collaboration avec les États Membres aux fins des préparatifs pour l'examen quadriennal complet de 2016 ainsi que le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies.

6. En ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030, la Présidente a constaté que dans l'ensemble les pays avaient fait preuve d'un fort niveau d'engagement propre aux fins des objectifs de développement durable et relevé que plus de 100 équipes de pays des Nations Unies avaient reçu des demandes d'appui à la réalisation desdits objectifs. Pendant la phase initiale de la mise en œuvre, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont répondu à ces demandes en aidant les pays à intégrer les objectifs de développement durable à leurs cadres et budgets nationaux, à recenser les lacunes en matière de données et d'analyse, à mener des campagnes de sensibilisation et des efforts d'accélération conjoints, ainsi qu'à utiliser la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques, commune au Groupe des Nations Unies pour le développement.

7. Au niveau mondial, le Groupe a élaboré et mis en place un ensemble d'outils et de produits communs sur lesquels repose son appui collectif au Programme 2030, y compris: les nouvelles directives intérimaires pour la prochaine génération de plans-cadres stratégiques des Nations Unies pour l'aide au développement; des directives actualisées pour la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement, afin d'harmoniser le fonctionnement de l'ensemble du système des Nations Unies au niveau des pays; une liste de bonnes pratiques pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement durable; un modèle de direction de l'Organisation qui contribuera à l'élaboration d'une proposition relative aux modalités de direction, valable pour l'ensemble du système.

8. La Présidente a rappelé que les résultats obtenus et les enseignements tirés par le Groupe dans ses activités d'appui pendant la première phase de la mise en œuvre du Programme 2030 étaient présentés dans trois rapports récents. En effet, dans son rapport sur ses résultats de 2015, intitulé *Together Possible: Gearing Up For the 2030 Agenda* (exemplaire papier distribué au CCS), le Groupe a montré comment les équipes de pays avaient commencé à changer leur mode d'organisation en fonction des exigences du Programme 2030, le nombre de programmes communs aux organismes des Nations Unies ayant nettement augmenté et les groupes de résultats des équipes de pays consacrés aux objectifs de développement durable s'étant multipliés. Dans son premier rapport d'étape sur les instructions permanentes relatives à l'initiative « Unis dans l'action », intitulé *Building Blocks towards 2030*, le Groupe a montré, données factuelles à l'appui, comment les instructions permanentes avaient aidé les équipes de pays à obtenir des résultats communs. Les rapports susmentionnés sont accessibles sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement.

9. Se référant au troisième rapport, intitulé *The Sustainable Development Goals Are Coming to Life – Stories of Country Implementation and UN Support*, que le Groupe a présenté en juillet au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et en septembre à l'Assemblée générale, la Présidente a indiqué que le Groupe y avait mis en relief plusieurs exemples remarquables d'actions menées dès l'entrée en vigueur des objectifs de développement, y compris par des pays touchés par des crises, comme la Somalie ou la Sierra Leone. Elle a fait observer que ces exemples avaient fait ressortir plus encore l'importance de réunir tous les piliers du système des Nations Unies à travers les dimensions du développement, des droits de l'homme et de la pérennisation de la paix, afin qu'ils collaborent de façon homogène pendant et après les crises, afin de renforcer à la fois la résilience et la prévention. Ayant étroitement collaboré avec le système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Groupe de la Banque mondiale demeure un partenaire crucial pour l'appui au Programme 2030.

10. Quant à la contribution du Groupe à l'examen quadriennal complet, la Présidente a noté que la résolution correspondante était élaborée à un moment décisif pour ce qui était de définir le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans l'appui au Programme 2030. Elle a souligné que le Groupe avait été très actif à cet égard et qu'il s'employait à garantir la pleine mise en œuvre, d'ici à la fin de l'année, des multiples réformes prévues dans la résolution relative à l'examen quadriennal complet de 2012.

11. La Présidente a noté que, tout au long de l'année, le Groupe s'était employé à aider les États Membres de façon constructive, en : a) établissant une série de documents d'analyse, y compris l'étude intitulée *Theory of Change* sur les moyens de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que des exposés de position sur les incidences de l'universalité, les mécanismes de financement commun et le rôle des modalités de fonctionnement à l'appui des objectifs de développement durable; b) élaborant un éventail de messages et propositions communs aux fins de l'examen stratégique quadriennal complet; c) faisant des exposés et partageant des données et des connaissances sur les meilleures pratiques afin de garantir que la résolution serait solidement étayée par des données factuelles obtenues au niveau des pays. La Présidente s'est félicitée de l'étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et a

noté que le rapport et les recommandations du Secrétaire général relatifs à l'examen quadriennal complet de 2016 faisaient largement écho aux positions communes du système des Nations Unies pour le développement.

12. La Présidente a indiqué que le Groupe espérait que la résolution relative à l'examen quadriennal complet de 2016 fournirait un cadre stratégique au système des Nations Unies pour le développement, en faisant fond sur les nombreux faits nouveaux positifs, les résultats obtenus et les réformes en cours, en favorisant des approches harmonisées à l'appui des objectifs de développement durable et en maintenant une distinction claire entre gouvernance et gestion de façon à permettre au système de fonctionner efficacement. Elle a argué que, plutôt que de décider de mener une série d'examens ultérieurs à l'issue de l'examen quadriennal complet, il importait de fournir des orientations claires au système. Compte tenu du fait que, dans le cadre du dialogue mené par le Conseil économique et social, le système des Nations Unies pour le développement avait été passé en revue durant les deux années écoulées, il importait désormais de permettre au système de se consacrer pleinement à ses activités de fond et de s'acquitter de son rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Conclusions

13. **Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note des résultats obtenus et des activités menées par le Groupe des Nations Unies pour le développement et approuvé les rapports du Groupe sur les réunions qu'il a tenues les 30 juin et 11 octobre 2016**.

B. Comité de haut niveau sur les programmes

14. La Présidente du Comité de haut niveau sur les programmes et Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M^me^ Margaret Chan, a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-deuxième session (CEB/2016/6.), qui s'est tenue les 29 et 30 septembre 2016 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

15. Notant le projet de transformation qui sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que le caractère intégré et indivisible des objectifs de développement durable, la Présidente a fait observer que ce nouveau programme mondial imprimait au système des Nations Unies une forte dynamique vers plus d'intégration, qui allait lui permettre de sortir des ornières institutionnelles et de transcender les distinctions entre les grands volets de la Charte des Nations Unies. Il offrait également au système l'opportunité d'opérer une revitalisation et une mutation qui s'avéraient nécessaires. Le Comité, qui a continué de jouer un rôle essentiel à cet égard, était fortement attaché à la promotion d'une approche holistique tenant compte de l'ensemble du système des Nations Unies et de la cohérence des politiques et programmes aux fins de résultats concrets. Dans cet effort, le Comité a fourni un appui vital au CCS en traitant, de façon coordonnée, des problèmes concernant l'ensemble du système.

16. En inscrivant « l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats » au cœur de la coopération nationale et internationale, le Programme 2030 a fourni une orientation essentielle tant sur le fond que sur les moyens d'action pour réaliser le développement durable. Lors des travaux de sa dernière session, le

Comité a tenu rigoureusement compte de ces principes fondamentaux (humanité, planète, prospérité, paix et partenariats) du nouveau programme. À l'appui de l'engagement mondial en faveur de la dignité et de l'égalité des humains, le Comité a abordé les questions de la discrimination et de l'inégalité, des réfugiés et des migrants, ainsi que de la direction du système des Nations Unies. En particulier, le Comité a présenté au CCS, pour approbation, le Cadre commun de lutte contre les inégalités et la discrimination (voir CEB/2016/6/Add.1), qui avait été élaboré sous la tutelle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Présentant une définition commune du problème grandissant que constitue l'inégalité, le Cadre a pour objectif de permettre une mise en œuvre rapide, en particulier au niveau des pays, par l'intermédiaire d'une étroite collaboration avec le Groupe. Il offre la possibilité de transformer la manière dont le système des Nations Unies effectue sa planification et sa programmation et fournit sont appui aux États Membres, dans le but d'atteindre, en priorité, les peuples les moins avancés, conformément aux objectifs du Programme 2030.

17. Dans le cadre du suivi de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, la Présidente a indiqué que le Comité était largement en faveur d'interventions actives de la part des organismes des Nations Unies concernant de nombreux aspects importants de la mobilité humaine et des déplacements forcés. Le Comité restera attaché à cette question et apportera, selon que de besoin, son appui et sa contribution aux travaux des mécanismes interinstitutions existants pour assurer la cohérence des politiques et la coordination des programmes à l'échelle du système, selon une perspective vaste et des approches multiples tenant compte de l'ensemble du système. La Présidente a saisi cette opportunité pour accueillir chaleureusement l'Organisation internationale pour les migrations au sein du système des Nations Unies et, par la même occasion, aux côtés du Comité de haut niveau sur les programmes.

18. Faisant valoir que l'objectif de transformation consacré dans le Programme 2030 exigeait une transformation de la direction du système des Nations Unies, la Présidente a indiqué que les trois comités de haut niveau du CCS œuvraient actuellement à l'établissement d'une proposition unifiée et complète pour l'avenir de la direction du système des Nations Unies, proposition que le CCS examinera à sa première session ordinaire de 2017. La proposition devrait définir les caractéristiques, compétences et comportements devant régir la direction dans l'ensemble du système, à tous les niveaux et indépendamment des grades, fonctions et lieux d'affectation, et comporter des recommandations visant à introduire les changements institutionnels et culturels nécessaires pour promouvoir une direction efficace, inspirante et dotée de principes.

19. Le Comité s'attachait également à poursuivre des initiatives de protection de la planète contre les effets des changements climatiques. La Présidente a indiqué que le Comité avait arrêté une feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie, applicable à l'échelle du système, de lutte contre les changements climatiques. La stratégie visait à promouvoir une action intégrée dans les domaines des changements climatiques et du développement durable, afin de maximiser les synergies, de fournir des avantages connexes au Programme 2030 et de guider le système des Nations Unies pour qu'il apporte un appui cohérent et une valeur ajoutée aux fins de ces objectifs interdépendants. La stratégie fait actuellement

l'objet d'une mise au point dans le cadre de consultations interinstitutions, sous la direction de haut niveau du PNUD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Département des affaires économiques et sociales.

20. En réponse à l'engagement des États Membres en faveur de la prospérité pour tous, le Comité a approfondi ses travaux d'analyse visant à renforcer la coordination entre les différents piliers du mandat de l'Organisation et à promouvoir l'approche applicable à l'ensemble du système qui s'impose pour contribuer aux objectifs intégrés et indivisibles du développement durable. En examinant les points communs entre les programmes relatifs aux différents piliers, le Comité a constaté que la compréhension actuelle de ces dénominateurs communs était trop peu étayée par des données concrètes pour permettre une programmation intégrée et transversale. Cela l'a conduit à conclure que le système des Nations Unies devait renforcer ses capacités collectives en termes de gestion des connaissances, d'innovation et d'analyse des données, notamment au moyen de partenariats avec des acteurs hors système, comme par exemple le secteur privé.

21. Il est souligné, dans le Programme 2030, qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, qu'il ne peut y avoir de paix sans développement durable et que ni l'un ni l'autre ne peuvent être réalisés sans que les droits de l'homme ne soient respectés. À cet égard, le Comité a considéré que les notions programmatiques de risque, de prévention et de résilience s'inscrivaient au cœur d'une intégration cohérente des perspectives relatives à la paix, aux questions humanitaires, au développement et aux droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies. Il a toutefois constaté que ces notions étaient interprétées et appliquées différemment selon les différents contextes de programmation et estimé qu'elles gagneraient à être précisées sur le plan conceptuel et harmonisées sur le plan opérationnel. Il s'efforcera donc d'harmoniser plus avant la définition conceptuelle du risque et de la résilience et d'améliorer leur interopérabilité, dans le but, à terme, de mieux orienter la planification du développement durable tenant compte des risques.

22. Faisant valoir que le Comité incarnait lui-même la nouvelle ère des partenariats, conformément aux objectifs du Programme 2030, la Présidente s'est félicitée que les rencontres des membres du Comité soient celles de véritables « penseurs » du système des Nations Unies, réfléchissant et s'exprimant dans la perspective de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », en faveur de la coordination et la cohérence des politiques et programmes dans l'ensemble du système. Elle a en outre constaté que le Comité illustrait l'engagement du système des Nations Unies à « tenir ses promesses » ou, en d'autres termes, à sortir des ornières institutionnelles et à penser les défis de façon globale, au profit d'une collaboration, d'une intégration et d'une cohésion accrues. Pour conclure, la Présidente a remercié le Secrétaire général de lui avoir offert l'opportunité de diriger les travaux du Comité.

Conclusions

23. **Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note des progrès accomplis et approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa trente-deuxième session, y compris le Cadre commun de lutte contre les inégalités et la discriminatio et la feuille de route pour l'élaboration d'un stratégie, applicable à l'échelle du système, de lutte contre les changements climatiques (voir CEB/2016/6, annexe III)**.

C. Comité de haut niveau sur la gestion

24. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-deuxième session (voir CEB/2016/5), qui s'est tenue au siège de l'UNESCO les 3 et 4 octobre 2016.

25. Elle a déclaré que c'était un tournant pour le Comité car, ces trois dernières années, celui-ci avait jeté les bases de la refonte et du passage à la phase opérationnelle des fonctions de gestion du système des Nations Unies.

26. Elle a souligné que le nouveau plan stratégique pour la période 2017-2020 et la matrice de résultats figurant en annexe (voir CEB/2016/5) et approuvée par le Comité étaient pleinement alignés sur les « Principes communs régissant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (voir CEB/2016/1, annexe) que le Conseil des chefs de secrétariat avait approuvés en avril 2016. En fait, le plan était structuré précisément conformément à ces principes, le but étant d'adapter les activités du Comité aux priorités et aux attentes définies par le Conseil en réponse aux mandats intergouvernementaux et, en particulier, au Programme 2030.

27. La Présidente a indiqué que le Comité de haut niveau sur la gestion, mécanisme crucial qui alliait connaissances spécialisés et qualités de dirigeant, avait une contribution importante à apporter à la mise en œuvre du Programme 2030 : le nouveau programme intégré d'action humanitaire, de paix et de développement tirerait un meilleur parti des nouvelles approches en matière de modèles de fonctionnement et de la main-d'œuvre mondiale que le Comité s'attachait à fournir.

28. La Présidente a ensuite présenté les principales priorités définies dans le nouveau plan stratégique du Comité.

29. La première priorité du Comité pour la période 2017-2020 consistait essentiellement à œuvrer en faveur de solutions de gestion et d'infrastructures opérationnelles intégrées, explorer de nouvelles technologies et adopter de nouvelles modalités de fonctionnement, y compris des solutions « vertes », dans le souci général d'apporter un appui plus efficace aux États Membres. Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes, les organisations devaient reconnaître leur avantage comparatif, non seulement en ce qui concerne les compétences en matière d'exécution de programmes, mais aussi en ce qui concerne la gestion et les procédures administratives. Elles devaient rationaliser leurs opérations verticalement, au sein des organismes, et horizontalement, entre organismes.

30. Une autre grande priorité du Comité était d'accroître la capacité du système des Nations Unies de collaborer avec les différentes parties prenantes grâce à des partenariats efficaces, facteur également pris en compte par les autres piliers du CCS. Le Programme de développement durable signifierait une augmentation du nombre de parties prenantes. La Présidente a fait valoir qu'alors que de nouveaux partenariats créaient de nouveaux besoins et exigences d'habilitation, il importait de plus en plus de concevoir et de mettre en place des procédures et cadres opérationnels pour orienter la création et le fonctionnement de partenariats avec un large éventail d'acteurs publics et privés. Le Comité avait un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'échanger les meilleures pratiques et de veiller à ce que les mécanismes appropriés soient mis en place pour assurer la collaboration au sujet des options de financement, des normes relatives à la communication d'informations, de la circulation de l'information et de la compatibilité des données. Il conviendrait d'élaborer et de mettre en place de nouveaux modèles de responsabilisation et cadres d'établissement de rapports. Le Comité était bien placé pour servir de chef de file dans ces domaines, aussi bien eu égard aux politiques qu'à la mise en œuvre.

31. La troisième priorité absolue du Comité était le fondement de son programme de gestion des ressources humaines. Il s'agit d'attirer et de retenir une fonction publique internationale hautement qualifiée capable de résoudre des problèmes de plus en plus interdisciplinaires appelant des approches multisectorielles et de permettre ainsi aux organismes du système de surmonter les cloisonnements et de travailler en synergie. Le Programme 2030 avait des incidences considérables sur la gestion des ressources humaines dans les organismes du système. La Présidente a indiqué que, pour accompagner la mise en place d'une main-d'œuvre mondiale diverse et performante mue par le souci d'unité d'action des Nations Unies, le Comité mettrait l'accent sur les mécanismes visant à appuyer la mobilité à l'échelle du système et un modèle de direction porteur de transformation. À cette fin, il observerait également l'équilibre délicat entre, d'une part, maintenir des conditions d'emploi compétitives et attrayantes et, d'autre part, simplifier les procédures et réduire les coûts de transaction.

32. La Présidente a rappelé que le Conseil avait fermement réaffirmé son attachement à la sûreté, à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel. La quatrième priorité absolue du Comité traduisait cet engagement. L'ONU n'avait jamais auparavant mené d'activités d'une ampleur aussi grande et soutenue dans des régions ou pays en situation de conflit armé. Alors que les crises touchant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies étaient jadis des événements isolés, l'Organisation se heurtait désormais régulièrement à de multiples crises simultanées dans le monde entier. Le Comité entendait donc améliorer les politiques, les outils opérationnels et les procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre des opérations des Nations Unies dans les situations à haut risque, tout en s'acquittant de son devoir de protection du personnel. En outre, une nouvelle réalité caractérisée par des menaces dans des « lieux à haut risque non traditionnels » était apparue, dont il fallait tenir compte dans les dispositions du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La Présidente a souligné que cette tâche ne pouvait être utilement menée sans réexaminer les mécanismes existants de financement de la sécurité afin de déterminer s'ils demeurent appropriés, souples et efficaces pour permettre d'apporter un appui en matière de sécurité aux activités des Nations Unies.

33. La numérisation des informations a favorisé l'intégration, la coordination et la transparence. C'étaient les valeurs inhérentes à l'action menée par le Conseil pour satisfaire la nécessité, inscrite dans le Programme 2030, de disposer de données ventilées de qualité, accessibles, actualisées et fiables. Dans ce domaine, le Comité entendait contribuer à une transformation numérique du système des Nations Unies sur trois grands axes : la transparence, les normes et la sécurité des données et de l'information. Le renforcement de la gestion de l'information et l'amélioration de l'accessibilité des documents et des informations des Nations Unies étaient également une priorité, car elles permettraient aux organisations de mieux travailler ensemble. Enfin, la Présidente a fait observer que les organismes du système des Nations Unies étaient exposés à des risques de toutes sortes, touchant aux programmes, aux stratégies et à la réputation, ainsi qu'à des menaces de perturbation des activités et en matière de cybersécurité.

34. C'est pourquoi le Comité entendait faire avancer le programme sur la gestion des risques et le renforcement de la résilience. La Présidente a rappelé que, dans ce domaine, le Comité fournissait un appui et des conseils techniques à la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et avait déjà commencé à élaborer des politiques et des outils pour un cadre global de gestion des risques visant des objectifs tout aussi divers que d'une importance cruciale, à savoir : la vérification des antécédents, le suivi et la responsabilisation des partenaires; la sûreté et la sécurité du personnel; et la prise en compte systématique des droits de l'homme dans tous les aspects de l'action des Nations Unies.

35. Dans toutes ces initiatives, le Comité s'est attaché à servir de chef de file pour mettre en œuvre des méthodes novatrices et faire en sorte que le système des Nations Unies souscrive aux normes internationales les plus élevées en matière de gestion, et a favorisé une culture de collaboration et d'excellence propre à permettre au système de mettre en œuvre le Programme 2030 et de répondre aux attentes élevées des États Membres à cet égard.

Conclusions

36. **Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note des progrès accomplis et adopté le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa trente-deuxième session, y compris le plan stratégique pour 2017-2020.**

III. Questions intéressant l'ensemble du système : vers un avenir durable, à faible émission de carbone et à l'épreuve du climat : l'action climatique du système des Nations Unies et la réalisation des objectifs de développement durable

37. Ouvrant le débat sur l'intégration de l'action climatique à la réalisation des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a indiqué que la récente entrée en vigueur de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était un succès remarquable. L'Accord mettait fermement les pays à tous les stades de développement sur la voie d'un avenir durable, à faible émission de carbone et à l'épreuve du climat.

Toutefois, il fallait de toute urgence faire des efforts supplémentaires pour traduire la promesse de Paris en mesures ambitieuses afin de susciter les changements économiques et sociaux profonds et durables nécessaires pour limiter le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 °C et réaliser simultanément les objectifs de développement durable. La réalisation de ces objectifs intimement liés représentait certes un énorme défi, mais elle offrait aussi des possibilités exceptionnelles pour promouvoir la prospérité pour tous et protéger la planète pour les générations futures. En outre, elle offrait au système des Nations Unies l'occasion de jouer un rôle directeur.

38. Le Secrétaire général a en outre fait observer que le système avait déjà pris certaines mesures importantes dans ce sens. Il s'agissait notamment de son engagement à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2020; de l'adoption de principes communs en appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; et de l'accord sur les principes devant guider l'action collective du système sur les changements climatiques. Il importait également de relever dans ce contexte l'engagement pris récemment par le Conseil des chefs de secrétariat de rapprocher davantage les trois piliers de l'ONU pour mieux faire comprendre les différents facteurs de risques et intensifier la coopération et la collaboration entre acteurs dans les domaines d'activité des Nations Unies touchant la paix et la sécurité, les droits de l'homme, l'action humanitaire et le développement afin de prévenir les conflits et les crises humanitaires. L'élimination des besoins humanitaires, le maintien d'une paix durable et la promotion du développement durable étaient indissociablement liés à la lutte contre les changements climatiques. Il n'y avait qu'un programme unique de progrès humain pour orienter l'action mondiale à court et à moyen terme.

39. Dans un deuxième temps, le système des Nations Unies devait honorer l'engagement qu'il a pris d'appuyer une action intégrée et ambitieuse sur les changements climatiques et le développement durable. À cet égard, le Secrétaire général s'est félicité de l'élaboration en cours d'une stratégie à l'échelle du système pour l'action climatique et invité le Conseil à profiter du débat pour donner des orientations stratégiques à cette initiative. Il a spécifiquement encouragé les membres du Conseil à se pencher sur les questions concernant l'intégration systématique de l'action climatique et des mesures de développement durable; les possibilités doublement bénéfiques pour la planète et ses habitants; les domaines dans lesquels une action commune du système des Nations Unies aurait le plus d'effets; et les mesures que chaque entité, seule ou avec d'autres, pourrait prendre pour susciter les transformations structurelles nécessaires pour atteindre les objectifs du programme mondial.

40. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général pour son rôle directeur et son dévouement à l'action climatique, qui avaient contribué à accroître considérablement la confiance des populations dans les réponses multilatérales aux défis mondiaux et l'aptitude du système des Nations Unies à servir d'agent de changement. Le Conseil était résolument d'avis que l'action climatique et le développement durable constituaient un programme unique, qui visait à venir à bout des menaces fondamentales et des entraves au bien-être de l'être humain, aux droits de l'homme, à la prospérité et à la paix dans tous les pays. La mise en œuvre de ce programme complexe et interdépendant exigeait une réponse coordonnée à l'échelle du système.

41. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a réaffirmé sans équivoque l'importance et l'opportunité de l'élaboration prévue d'une stratégie du système face aux changements climatiques et a salué le fait qu'elle mettait l'accent sur la mise en œuvre intégrée de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable. Traduire les contributions déterminées au niveau national en stratégies de développement socioéconomique à faible émission de carbone, résilient et sans exclusive et plans d'investissement était considéré comme un moyen essentiel de faire progresser simultanément les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques et un domaine dans lequel l'appui coordonné du système des Nations Unies aux gouvernements était indispensable. L'action collective du système était également nécessaire pour améliorer le niveau d'ambition des contributions déterminées au niveau national, qui reste insuffisant pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

42. Plusieurs membres étaient en outre d'avis qu'une stratégie était nécessaire pour renforcer l'aptitude du système à produire des résultats concrets et des effets réels et mesurables sur le terrain. Il fallait, pour cela, faire des efforts plus importants pour traduire le programme mondial en réalité dans le contexte national et local et mobiliser un large éventail de parties prenantes. À cette fin, le système des Nations Unies devrait plus activement forger des partenariats novateurs avec ceux qui sont à l'avant-garde de la transformation, notamment les autorités locales, la société civile et le nombre croissant d'investisseurs et d'entreprises du secteur privé. Les membres du Conseil ont noté en particulier que le système pouvait offrir un appui catalyseur visant à donner les moyens aux gouvernements et aux autres partenaires pour conduire la transformation et intensifier l'action climatique ambitieuse, en particulier au niveau des pays. Dans ce contexte, le rôle important de la coopération Sud-Sud, qui est un moyen d'échange des innovations et de transfert des technologies en vue d'accélérer la croissance à faible intensité de carbone, a été mentionné.

43. Fait tout aussi important, le système des Nations Unies devait prendre contact et collaborer plus étroitement avec les industries traditionnelles à forte intensité de carbone, en s'appuyant sur l'élan suscité par l'Accord de Paris. La récente résolution de l'Organisation de l'aviation civile internationale visant à réduire l'impact des émissions de l'aviation sur les changements climatiques a été citée en exemple à cet égard. Dans le même temps, le système devait collaborer avec les ministères des finances et le secteur financier pour tirer parti des possibilités qu'offrent la politique budgétaire et la tarification du carbone pour stimuler l'investissement dans des infrastructures et industries durables et pour favoriser une croissance partagée. Les membres ont souligné que pour que le passage à une économie à faible intensité de carbone profite à tous, il fallait mettre davantage l'accent sur l'emploi, le développement humain et social et la résilience, ainsi qu'un dialogue constant avec les syndicats et les collectivités touchées dans le cadre de mécanismes multipartites.

44. Un autre problème essentiel sur lequel le système des Nations Unies devait se pencher consistait à faire en sorte que les changements climatiques occupent une plus large place dans les débats publics et privés. Afin de « gagner la bataille des cœurs et des esprits » des citoyens de tous les pays, le système devait changer la manière dont il s'exprime sur les changements climatiques, qui est souvent trop abstraite, théorique et compliquée, et s'employer à « personnaliser » la question, en particulier pour les jeunes, notamment au moyen de l'éducation au service du

développement durable. Il importait également que le système défende la cause d'un développement sobre en carbone et résilient en présentant des données et des preuves solides pour montrer les avantages de l'action climatique. En outre, les membres ont fait observer que l'interdépendance entre l'action climatique et les progrès en matière de réduction de la faim et de la pauvreté – et, en fait, la plupart des objectifs de développement durable – n'était toujours pas largement comprise. De même, les possibilités qu'offrait l'évolution vers une croissance verte, partagée et résiliente n'étaient pas suffisamment reconnues.

45. Dans ce contexte, les activités de communication du système des Nations Unies devraient mettre davantage l'accent sur les possibilités d'affaires inhérentes à la transition vers un nouveau modèle de croissance durable, ainsi que sur les avantages concrets qu'une action climatique plus ambitieuse générerait s'agissant des questions qui revêtent une importance pour la vie des gens, notamment la réduction de la pollution atmosphérique, la création d'emplois ou la réduction du risque de déplacement forcé. Dans le même temps, le système devait souligner plus vigoureusement que le prix de l'inaction l'emportait de loin sur les coûts associés à la transition vers un développement sobre en carbone, et insister sur le fait que l'incapacité de faire face aux changements climatiques entraverait la réalisation des objectifs de développement durable. Ce faisant, il devrait également tirer parti de la prise de conscience croissante du public, en particulier parmi les jeunes, des liens entre les modes de consommation non viables et les changements climatiques. Une attention particulière devrait également être accordée à l'égalité des sexes et aux questions relatives à la problématique hommes-femmes, qui sont sous-jacentes à pratiquement tous les aspects de l'action climatique nécessaire.

46. Enfin, les membres du Conseil ont indiqué qu'un changement de culture était également nécessaire en ce qui concerne la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies dans le domaine climatique. Une action climatique ambitieuse et intégrée ne serait possible que si toutes les parties du système travaillaient ensemble. Cela était particulièrement pertinent pour le financement de l'action climatique, qui offrait une importante occasion au système d'obtenir conjointement davantage de résultats meilleurs. De même, le système devait mieux exploiter les compétences, les données et les analyses dont il dispose pour éclairer et entreprendre la transformation vers un développement résilient et à faible émission de carbone. La recommandation figurant dans le rapport de synthèse du conseil scientifique consultatif du Secrétaire général, qui vise à promouvoir une plus grande collaboration scientifique par l'intermédiaire de l'ONU et à proposer des voies concrètes permettant de mieux orienter les politiques au moyen de la science, a été rappelée. Certains membres ont saisi l'occasion pour faire part d'expériences institutionnelles et de succès obtenus dans la promotion d'une action porteuse de changement dans leurs domaines de compétence respectifs, notamment dans les domaines de l'éducation, des migrations et déplacements, de l'énergie, des océans, de l'eau douce, des transports maritimes, de l'aviation civile, de la gestion des zones protégées et des sites désignés et des technologies de l'information et des communications.

47. En conclusion, le Secrétaire général a mis en évidence trois domaines dans lesquels le système des Nations Unies devait faire progresser l'action climatique. Premièrement, le système devait collaborer étroitement avec ses partenaires pour relever l'ambition de renforcer la résilience et de réduire les émissions à une échelle beaucoup plus grande et plus rapidement. Pour cela, il importait de privilégier des

mesures qui produisent le plus grand impact et les plus grandes retombées bénéfiques pour les populations et la planète. Parallèlement, il fallait faire davantage pour sensibiliser aux énormes possibilités que l'action climatique offrait. Deuxièmement, le système devait jouer un rôle de catalyseur en appui à l'action climatique, ce qui supposait qu'il s'attache à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres partenaires à recenser et exploiter les possibilités gagnant-gagnant et à optimiser les synergies avec les priorités de développement nationales et locales. Troisièmement, le système devait conduire la transformation en servant d'exemple et d'inspiration pour les autres. Parvenir à la neutralité climatique dans ses propres activités et installations dans les meilleurs délais était essentiel à cet égard, tout comme son engagement à travailler de manière plus coordonnée, dans tous les piliers et en transcendant les cloisonnements institutionnels.

IV. Questions diverses

A. Date et lieu des prochaines sessions

48. **Le Conseil a officiellement approuvé les dates de sa première session ordinaire de 2017, qui se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à Genève, les 26 et 27 avril 2017.**

49. **Le Conseil a également accepté la proposition de l'Organisation maritime internationale d'accueillir la première session ordinaire de 2018 à son siège à Londres.**

B. Hommage aux membres sortants

50. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage à Kanayo F. Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole, qui devait quitter ses fonctions à la fin de mars 2017.